
Résumé de l'adresse de la société populaire de Rugles (Eure) qui donne connaissance à la Convention de l'épuration qu'elle a effectuée en son sein et des dons patriotiques déposés, lors de la séance du 26 ventôse an II (16 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Résumé de l'adresse de la société populaire de Rugles (Eure) qui donne connaissance à la Convention de l'épuration qu'elle a effectuée en son sein et des dons patriotiques déposés, lors de la séance du 26 ventôse an II (16 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 531;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31194_t1_0531_0000_15

Fichier pdf généré le 22/01/2023

cloches envoyées et peut-être déjà transformées en canons ne sonneront plus que la dernière heure des satellites des despotes, que l'argenterie de nos églises a été adressé au district pour servir aux besoins de la patrie, qu'enfin une souscription a été ouverte pour des chemises destinées à nos frères d'armes, elles seront travaillées par nos concitoyennes qui veulent aussi se rendre utiles à la République, et pour le soutien de laquelle les membres de la Société du Chaylard sont prêts à faire tous les sacrifices, puisqu'ils ont juré de vivre libres.

Notre canton était dans l'impuissance de fournir des chevaux exigés par le décret du 17 vendimaire, mais ne consultant que les besoins de la patrie, nous avons envoyé à deux reprises des Commissaires dans les départements voisins, et notre contingent était reçu à Montpellier avant l'arrivée officielle du décret du 17 vendimaire (sic). S. et F. »

TOURANES (présid.), CHAUVEAU, SALÉON,
L. FÉLICIEN-FERRAND (secrét.)

10

La société populaire de Roanne écrit qu'elle vient d'établir un atelier de salpêtre. Les citoyens ont planté l'arbre de la raison avec celui de la liberté.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Roanne, 30 pluv. II] (2)

« Représentants,

Le 20 de ce mois la Société populaire, réunie avec les autorités constituées de Roanne, a planté l'arbre de la liberté. Aujourd'hui elle vient de planter celui de la Raison, porté par la jeunesse; devant le temple qui est dédié à la Raison; nous ne vous ennuyons pas par les détails de ces festes, mais soyez convaincus que le peuple de Roanne était animé du Grand Esprit de Liberté et de Raison qui sait vivifier toute la République, notre Société s'occupe sérieusement de la fabrication du salpêtre. Elle a établi un atelier. Salut et fraternité ».

G. PONDUT, PERNÉTY fils aîné

11

La société populaire de Campagne-de-Gefosse, district de Coutances, département de la Manche, annonce que le fanatisme conspire encore; elle invite la Convention à terrasser absolument ce monstre.

Elle ajoute que les représentants du peuple trahiront leur devoir, s'ils abandonnoient leur poste avant d'avoir assuré le triomphe de la liberté.

Elle envoie l'état des dons qu'elle a fait déposer au district; ils consistent en 309 liv. en argent, et en effets d'habillement et d'équipements.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

(1) P.V., XXXIII, 358-59. Bⁱⁿ, 27 vent. (suppl^t).

(2) C 295, pl. 993, p. 29.

(3) P.V., XXXIII, 359.

Le fanatisme conjuré, plus que jamais, il trame de nouveaux crimes; hâtez-vous, Législateurs, de les prévenir; que le nom de prêtre soit pros- crit à jamais, il rappelle le souvenir d'un culte qui a trop longtemps dégradé l'humanité et qui l'a ensanglantée. Point de trêve également avec la tyrannie; restez à votre poste; et si vous l'abandonniez avant d'avoir assuré le bonheur et le triomphe de la patrie se seroit trahir vos devoirs et tromper notre confiance (1).

12

La société populaire de Rugles, département de l'Eure, a rejeté de son sein tous les membres gangrenés qui s'y étoient introduits.

Elle a déposé sur l'autel de patrie 110 marcs d'argenterie, plusieurs milliers de métal: elle a réussi à anéantir la mendicité dans la commune.

Elle invite la Convention à ne pas quitter son poste, et à ne point faire de trêve avec les tyrans (2).

13

Les administrateurs et l'agent national du district de Riom annoncent que les biens des émigrés se vendent avec succès chez eux, que des fonds estimés 295,183 livres ont été vendus 355,111 liv.

Ils ajoutent que leurs magasins militaires sont approvisionnés; que leurs ateliers de salpêtre sont en activité; que leurs églises sont dépouillées; que leurs rôles de contributions sont en recouvrement pour 1792. Ils félicitent la Convention sur ses travaux et l'invitent à rester à son poste (3).

[Riom, 21 vent. II] (4)

« Citoyen président,

Annonce à la Convention que les biens des émigrés se vendent avec succès dans notre district. Il y a eu des objets qui ont triplé l'estimation lors des ventes; enfin des biens estimés partiellement 295 183 liv. ont été vendus 555 111 liv., de telle manière que l'excédent de l'estimation est de 259 928 liv.; nous poursuivons rapidement la vente de ces biens.

Dis à la Convention que nos magasins militaires sont déjà abondamment approvisionnés, que les objets d'habillement et d'équipement montent déjà à un million; que nos ateliers de salpêtre sont en pleine activité; que nos ci-devant églises que nous avons fait dépaver offrent des ressources de matières salpêtrées, et que toutes sont dépouillées des magots que la superstition y avoit amoncelés.

Les contributions dont les rôles pour 1791 et 1792 sont terminés depuis longtemps, sont en plein mouvement. Celui du produit de la vente

(1) Bⁱⁿ, 26 vent.

(2) P.V., XXXIII, 359.

(3) P.V., XXXIII, 359. Bⁱⁿ, 26 vent. et 27 vent. (suppl^t).

(4) C 294, pl. 982, p. 17.